

LA PRESSE EN REVUE...



MARDI 12 MAI 2015

SOMMAIRE

- 1) La droite n'aurait pas mieux fait...
- 2) Le coup du père François !
- 3) Le charme et l'expérience pour...
- 4) Le PS le vire !
- 5) Il va falloir vous serrer la ceinture
- 6) L'effet Macron
- 7) Le conseil d'Etat ne badine pas
- 8) Rejet...



Gérard Diez La Presse en Revue

I) L'égalité hommes-femmes en entreprise freinée par la loi Rebsamen



François Rebsamen, ministre du Travail, entend, avec son projet de loi, simplifier et renforcer le dialogue social au sein de l'entreprise.
Crédits photo : ERIC FEFERBERG/AFP

Dans son projet de loi sur le dialogue social, qui sera débattu à l'Assemblée à la fin du mois, le ministre du Travail prévoit de supprimer les outils visant à renforcer la lutte contre les inégalités. «Inadmissible» pour le Conseil Supérieur de l'Égalité Professionnelle .

C'est une étrange incohérence que pointent du doigt ce lundi une cinquantaine d'associations féministes. Après avoir épluché le projet de loi sur le dialogue social du ministre du Travail François Rebsamen, qui sera débattu à l'Assemblée nationale à partir du 26 mai, ces dernières ont constaté que le texte prévoyait de modifier plusieurs outils permettant de lutter contre les inégalités hommes-femmes en entreprise. Des outils inscrits dans le code du travail qui avaient pourtant fait l'objet d'un renforcement pas plus tard qu'en août dernier, lors du vote de la «loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes», portée par l'ancienne ministre des Droits des femmes, Najat Vallaud-Belkacem.

Ce matin, Europe Ecologie-Les Verts (EELV) s'est «insurgé» et a qualifié de «recul inacceptable» la suppression supposée dans le projet de loi «dialogue social» de François Rebsamen des outils d'égalité professionnelle. «Les articles concernant les obligations en matière d'égalité professionnelle doivent être rétablis et la lutte contre les inégalités doit au contraire être accélérée», demandent les écologistes.

Le texte de François Rebsamen, qui vise à simplifier et renforcer le dialogue social au sein de l'entreprise, prévoit de supprimer deux articles du code du travail (L.2323-47 et L.2323-57) qui instaurent l'obligation pour les entreprises de plus de 300 salariés de produire annuellement un rapport de situation comparée (RSC) sur la place des femmes et des hommes au sein de la société. Ce rapport a pour but de livrer une analyse chiffrée et détaillée en fonction d'indicateurs fixés par la loi (conditions d'emplois, rémunération, formation, congés...). Selon le projet de loi sur le dialogue social, le RSC instauré par la loi Roudy de 1983, disparaîtrait au profit d'un système moins complexe fondé sur une base de données statistiques réalisée en fonction d'indicateurs modulables.

Disparition des négociations spécifiques et des sanctions

Et c'est là tout le problème, selon ces associations. «Ces données devant être élaborées par les employeurs en matière d'égalité professionnelle seront désormais susceptibles de varier d'une entreprise à l'autre, par accord d'entreprise. Le diagnostic identique pour toutes les entreprises deviendra donc un outil à géométrie variable», déplorent-elles dans un communiqué. Plus grave, la disparition du RSC tel qu'il existe aujourd'hui remet en question la négociation collective annuelle sur l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes, dont le cadre juridique avait été renforcé par la loi d'août 2014. Cette négociation spécifique avait en effet pour point de départ les éléments figurant dans le RSC. Autre point noir: il n'y aura plus de négociation spécifique sur l'égalité professionnelle hommes-femmes, le sujet étant dilué dans une négociation, plus large, sur les conditions et la qualité de vie au travail.

Sans diagnostic de base et sans négociations spécifiques, difficile de mettre en place le plan d'action visant à gommer les inégalités. Une démarche pourtant obligatoire depuis cette même loi du 4 août 2014. Difficile aussi d'appliquer les sanctions prévues par la loi en cas de non respect de cette procédure. «De fait, le RSC et la négociation étant supprimée, la loi entretient un flou sur la façon dont les sanctions pourraient s'appliquer. Le plus probable étant qu'elles ne le soient tout simplement plus...», craignent les féministes.

«Nous ne sommes pas opposés à des simplifications mais on ne souhaite pas que cela se fasse au détriment de la lutte contre les inégalités»

Un porte-parole du secrétariat d'État aux droits des Femmes

La menace de sanctions semblait pourtant avoir porté ses fruits. En mars, le ministère des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes se vantait d'une hausse du nombre d'entreprises de plus de 1000 salariés couvertes par un accord sur l'égalité hommes-femmes. Elles étaient 67% fin février. Le gouvernement révélait parallèlement que 1500 entreprises avaient fait l'objet de mises en demeure et 48 avaient été financièrement sanctionnées.

Cette dynamique risque d'être directement remise en cause par le texte de François Rebsamen, dénonce également Danielle Bousquet, la

présidente du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, qui a adressé un courrier alarmiste au ministre du Travail. Elle y fait part de ses «vives inquiétudes et interrogations» suite à ce projet de loi et dénonce des dispositions majeures qui ont «un impact négatif important en matière d'égalité professionnelle». Le Conseil Supérieur de l'Égalité Professionnelle (CSEP) adopte le même ton. Dans un avis qui doit être remis ce lundi à la secrétaire d'État aux droits des Femmes, Pascale Boistard, et que les associations se sont procuré, l'instance dénonce «une suppression inadmissible» des RSC et fait part de ses «très fortes réserves», «voire une condamnation explicite du projet de loi de la part des organisations syndicales et des personnalités qualifiées».

Yvette Roudy parmi les signataires de la pétition

«Il y a eu de nombreux échanges entre notre cabinet et celui de François Rebsamen, nous restons vigilants et attentifs», explique un porte-parole du secrétariat d'État aux droits des Femmes. «Nous ne sommes pas opposés à des simplifications du dialogue social mais on ne souhaite pas que cela se fasse au détriment de la lutte contre les inégalités hommes-femmes», ajoute-t-il.

En attendant les débats à l'Assemblée, les associations féministes ont lancé une pétition pour le maintien des articles de loi concernant les obligations en matière d'égalité professionnelle. Parmi les 100 premiers signataires figurent Yvette Roudy, première ministre des Droits de la Femme, le numéro un de la CGT Philippe Martinez, l'élu EELV Julien Bayou -qui avait récemment réclamé le nom des 48 entreprises sanctionnées- ou encore l'actrice Eva Darlan.

LE FIGARO.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

II) Hollande à Cuba, un coup diplomatique

Laure BRETTON



Le président François Hollande à la Havane aux côtés du vice-ministre des Affaires étrangères cubain, Rogelio Sierra. (Photo Adalberto Roque.)

Premier chef d'Etat occidental à se rendre à Cuba depuis l'annonce du dégel entre l'île et les Etats-Unis, François Hollande est arrivé ce lundi sur l'île pour une visite historique à La Havane.

«Que la France soit la première, c'est sa vocation.» François Hollande savoure son coup diplomatique. Lundi, par la grâce d'une journée marathon à La Havane, il devient donc le premier chef d'Etat occidental à se rendre dans l'île de Fidel Castro depuis la révolution. Bien décidé à jouer les traits d'union entre les Etats-Unis, les pays des Caraïbes et d'Amérique Latine et l'Europe dans la région, un peu délaissée par la France sur fond de guerre en Syrie et de crise ukrainienne. Certes, Washington a fait le premier pas en annonçant le rétablissement de relations diplomatiques avec Cuba en décembre dernier, mettant fin à une guerre tropicale de plus de cinquante ans. Mais le voyage officiel du président français, qui veut parler d'histoire, de culture et de business offre une palette diplomatique très large dans l'espoir que Cuba ne retombe pas dans l'orbite américaine, comme ce fut le cas des années 30 aux flamboyantes fifties. Entre casinos, jet-set et mafia, le tout sous la férule du dictateur Battista.

«Il faut faire très attention, les Cubains ne veulent pas redevenir un palais des réjouissances des Etats-Unis. Ils veulent être respectés, ils veulent un développement équilibré, faire - non pas un bond en avant ce serait connoté - mais un pas en avant», explique François Hollande juste avant son départ de la Guadeloupe, dernière étape de sa tournée dans les Antilles françaises où il a récolté

de sérieux coups de soleil.

Bétonner les positions des entreprises françaises

Pour cela, la France a un atout : elle a toujours reconnu Cuba et s'est démenée auprès de ses partenaires européens pour assouplir les mesures de restriction commerciale dès les premiers signaux d'ouverture envoyés par le régime castriste. «La France doit accompagner le développement de Cuba, qu'elle soit la première c'est sa vocation. Première de l'Europe et des pays occidentaux. Première à pouvoir dire aux Cubains que nous sommes à leurs côtés», souligne le chef de l'Etat, couvé du regard par l'ancien président du Sénat, Jean-Pierre Bel, son émissaire à La Havane. En retour, Paris mise sur la carte Cuba pour faire progresser les négociations sur le climat avec les autres pays d'Amérique latine, notamment le Vénézuéla.

La délégation française en est persuadée : tout va aller «vite, très très vite» sur l'île. Avant que les autres pays européens ne rappellent et surtout avant que les Etats-Unis ne lèvent l'embargo commercial, il faut bétonner les positions des entreprises françaises. La France est actuellement le 9e partenaire commercial, derrière le Canada, dont on croise des bus scolaires jaunes et noirs dans les rues, cadeau d'Ottawa, le Brésil, la Chine et les pays voisins des Caraïbes. Après l'effondrement de l'URSS, ayant perdu sa perfusion financière et commerciale, l'économie cubaine a dégringolé, au point que l'île soit contrainte d'importer sucre et café.

Président du groupe d'amitié France-Cuba, le député communiste André Chassaigne dresse la liste des besoins cubains : infrastructures de transports et de logistique (la SNCF, Air France et la CGA-CGM sont dans la délégation), bâtiment, tourisme et «un grand enjeu : le développement du numérique» dans une île où internet n'existe pas encore, d'où la présence des huiles d'Orange aux côtés du président. Pour l'instant, les exportations françaises ne dépassent pas les 300 millions, handicapées par les problèmes de garanties de paiement et d'énormes difficultés bancaires. «Les banques françaises ont été refroidies par l'amende gigantesque infligée à BNP-Paribas, relate un parlementaire. Elles préfèrent attendre que l'embargo soit vraiment levé». Pour un proche du chef de l'Etat, «ce n'est pas tant le chiffre d'affaires que cette visite représente mais l'accès aux marchés latino-américains» qui compte.

Membre d'une gauche qui a longtemps cru dans la révolution cubaine et au mythe d'une petite île qui résiste au Goliath américain, François Hollande sait qu'il avance en terrain miné sur la question des droits de l'homme et des libertés publiques. Dans une lettre dévoilée dimanche, le président de Reporters sans frontières (RSF) a ressorti une tribune signée François Hollande en 2003 lorsqu'il était à la tête du Parti socialiste. Quelques semaines après le «printemps noir», pendant lequel 75 dissidents furent arrêtés et condamnés, tout y passe dans sa description d'un régime dictatorial. «On connaît les ombres et les lumières du régime», concède aujourd'hui le président pour qui les dérives sont cependant «atténuées».

Lui qui ne se reconnaît aucune filiation politique avec le castrisme, Che Guevara et les luttes armées qui ont ensanglanté l'Amérique latine, prend soin de rappeler qu'il vient «d'une génération pour qui la personnalité de Castro était regardée comme une figure d'émancipation». En fin d'après-midi, il doit rencontrer l'homme fort de Cuba, Raul Castro. Poliment, les Français ont fait savoir qu'ils accepteraient de rencontrer son grand-frère Fidel, si le Lider Maximo le souhaitait. Ce qui reste hautement improbable et qui arrange les affaires de Hollande. Il n'aura pas à se justifier auprès d'une partie de son camp et des dissidents, dont nombre ont trouvé refuge en France. En matière de carte postale, une balade dans la vieille ville ou sur le Malecon, l'immense jetée qui ceint La Havane, fera tout aussi bien l'affaire.

Laure BRETTON



LAPRESSEENREVUE.EU

III) Ségolène Royal, l'atout charme de Hollande pour 2017 ?



Ségolène Royal (Léa Crespi pour L'Obs)

Publié par Meddy Mensah

Le président de la République profiterait de la popularité de son ex-compagne, ministre de l'Écologie, pour reconquérir le cœur des Français. D'aucuns affirment même qu'ils seraient le véritable couple exécutif de la France.



©AFP

Serait-ce le retour en grâce de celle qui était jadis dans le viseur du couple Hollande -

Trierweiler ? En visite aux Antilles avec le président, la présence de Ségolène Royal a en effet été très remarquée.

Le suivant, quelques pas derrière lui, la numéro trois du gouvernement s'invite devant les caméras et les photographes présents tandis que le président, en pleine opération reconquête, se complait dans des bains de foule.

Et sa présence n'aurait rien d'un hasard. L'ancienne compagne du président jouit en effet d'une popularité que celui-ci n'a pas et dont il aimerait, tel un marin dans le creux de la vague, pouvoir tirer bénéfice. "Elle fait partie des

ministres expérimentés, déclare un conseiller élyséen au Figaro. Elle a été candidate à la présidentielle, ce qui témoigne d'un lien particulier avec le peuple français. Tout cela se traduit dans sa manière de travailler, dans son lien avec l'exécutif. Son style, sa popularité rejaillissent en outre sur le président. Pour lui, c'est une force."

"Leur couple dirige la France"

Plus qu'une force, Ségolène Royal se déclare être "la vigie" de Hollande, dans une interview à L'Obs qui titre pour l'occasion "Ségolène Royal, la vice-présidente". Un surnom flatteur que beaucoup lui affublerait dans les coulisses, à côté de "présidente" ou de "Hillary", en référence à la femme de l'ancien président états-unien, Bill Clinton, aux ambitions présidentielles affichées.

A lire aussi - Hollande et Royal : cinq choses que vous ne savez (peut-être) pas sur eux

En plus de cette une, le ministre de l'Écologie est également à l'affiche de VSD qui titre en dessous d'une photo montrant Hollande et Royal assis, en majesté : "Leur couple dirige la France". Et Michèle Delaunay, ancien ministre déléguée aux

Personnes âgées, de confier : "Ils sont évidemment vraiment partenaires et profondément complices dans la gestion du pays". L'hebdomadaire révèle en outre que l'ancien couple se réunit, souvent le dimanche, entouré de ses enfants pour déjeuner, sans que cela pose problème à Julie Gayet.

planet.fr

IV) Régionales en Ile-de-France : «Je ne suis pas une serpillière», prévient Huchon

Poussé vers la sortie au profit de Claude Bartolone, Jean-Paul Huchon, le président PS de la région Ile-de-France, assure ce lundi qu'il n'a pas renoncé à se présenter en décembre. Barroud d'honneur ou acte de résistance ? Ses mots sont durs contre ses «amis» socialistes.



Jean-Paul Huchon, président sortant de la région Ile-de-France. (LP/Olivier Arandel.)

«Je n'ai pas renoncé à être candidat » à un quatrième mandat à la tête de la région, prévient le socialiste Jean-Paul Huchon qui préside aux destinées de la région Ile-de-France depuis 17 ans et que ses «amis» socialistes aimeraient bien voir remplacé par Claude Claude Bartolone après les élections régionales de décembre.

De nature rancunier (le patron de la RATP Pierre Mongin ou l'ex-secrétaire d'Etat au Grand Paris Christian Blanc s'en souviennent encore), Jean-paul Huchon le dit sans ambages dans un entretien au journal Le Monde paru ce lundi après-midi. Et tant pis pour ceux qui, ce week-end, le voyaient déjà jeter l'éponge : « S'ils voulaient me débrancher, ils n'avaient qu'à m'en

parler il y a un an et demi. A l'époque, je n'étais pas sûr de vouloir être de nouveau candidat. Ils ne l'ont pas fait. Ils ont préféré m'assassiner au coin d'un bois en moins de 48 heures», lance t-il, visant le premier secrétaire du Parti socialiste Jean-Christophe Cambadélis suspecté d'avoir monté une «mécanique» pour l'évincer au profit de l'actuel président de l'Assemblée nationale Claude Bartolone.

«Bartolone est élu du 93, un département qui ne fait pas rêver»

C'est d'ailleurs à son successeur quasi-désigné qu'il réserve ses meilleurs coups de canon : « M. Bartolone va faire une campagne socialiste classique. Il est élu de la Seine-Saint-Denis, un département qui ne fait pas vraiment rêver, et en plus il veut rester président de l'Assemblée nationale. Comment va t-il faire pour mener campagne, alors qu'elle va se dérouler en plein vote du budget au Parlement ? », lance Huchon, reprenant à son compte une campagne lancée à droite contre Claude Bartolone accusé de ne pas vouloir laisser sa place au perchoir de l'Assemblée avant de se lancer dans la bataille de l'Ile-de-France.

« Moi, poursuit Huchon dans Le Monde, je n'ai jamais eu qu'un seul mandat. Je n'ai jamais géré la région de manière sectaire, une partie de ceux qui vont voter pour l'UDI au premier tour auraient voté pour moi au second tour. Pas sûr, en revanche, qu'ils voteront pour Bartolone ! J'aurais eu tout autant que M. Bartolone un accord avec une partie des écologistes, et avec les communistes sans doute plus facilement que lui. »

«Les gens sont mes enfants, c'est violent de se voir retirer ses enfants»

De raisons de céder sa place, «je n'en vois aucune», assure celui qui fut banquier au Crédit agricole puis directeur de cabinet de l'ancien Premier ministre Michel Rocard et qui apparaît aujourd'hui isolé dans l'appareil socialiste. « Tout le monde dit que j'ai un bon bilan.

Les gens viennent me serrer la main spontanément dans la rue : les conducteurs de bus, les éboueurs, les chauffeurs de taxi, tous ceux qui me disent de rester sont un peu mes enfants. C'est très violent de se voir retirer ses enfants, surtout quand on n'a pas été un mauvais parent ! Moi, j'aime les gens et je ne veux pas les abandonner, car je pense qu'ils ont besoin de moi pour passer le cap. »

Simple baroud d'honneur, volonté d'imposer «une sortie par le haut» ou premier acte de résistance au diktat de ses «amis socialiste» ? Prétendant n'attendre aucune «aucune compensation» («Je n'ai besoin de rien et je n'ai plus rien à prouver»), Jean-Paul Huchon écarte, sans toutefois insulter l'avenir, les recasages aux allures de voies de garage que l'on imagine pour lui. Président du du conseil économique, social et environnemental (CESER), en remplacement de Jean-Paul Delevoye ? «C'est une hypothèse à laquelle (ni l'Elysée) ni moi n'avons travaillé», assure t-il. Ministre ? «Il faudra bien qu'il y ait un remaniement, ne serait-ce que pour faire entrer les écologistes », note celui qui ne cracherait pas sur le dossier de l'Agriculture.

Huchon entend maintenant rencontrer le président de la République François Hollande «au milieu de la semaine» et prévient : «Je suis président de la région jusqu'en décembre. Bartolone ne peut pas gagner sans moi. Et s'ils veulent que je joue le jeu, il va falloir qu'ils se bougent.»

leparisien.fr

V) Aides au logement : des économies conséquentes à prévoir



La réduction des aides au logement se fera-t-elle au détriment de l'aspect social? (Crédits : © Heinz-Peter Bader / Reuters)

latribune.fr

Le ministre des Finances Michel Sapin estime qu'il y aurait des économies conséquentes à faire en matière de politique du logement.

Le ministre des Finances Michel Sapin a affirmé lundi qu'il y aurait des économies "conséquentes" en matière de politique du logement en France, tout en reconnaissant qu'il fallait faire

"extrêmement attention" dans ce secteur. La France a prévu "des sommes conséquentes d'économie" ces prochaines années en matière de politique du logement, a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse, rappelant: "Nous sommes un des pays qui dépense le plus (en matière d'aide au logement et à l'immobilier) avec une efficacité pas exceptionnelle, et je suis plutôt dans l'euphémisme".

Un groupe de travail planche sur les APL

Le ministre a toutefois souligné qu'il fallait "faire extrêmement attention", à la fois en raison du poids économique du secteur de la construction, et de l'aspect social "absolument considérable" de la politique du logement. Michel Sapin a dit "s'interroger" en particulier sur le dispositif des aides personnalisées au logement (APL)", sur lesquelles un groupe de travail parlementaire planche depuis le mois de février, afin de dégager des pistes de réforme. "Est-ce que c'est un dispositif suffisamment juste et efficace?", a-t-il demandé à propos de ces aides, accusées de faire grimper les loyers dans les zones immobilières tendues. M. Sapin a toutefois reconnu que les APL étaient "une matière délicate", laissant entendre que la question était moins de régionaliser les aides, ou de revoir les plafonds de revenus, que d'examiner "les situations personnelles".

17,4 milliards d'euros pour 6,5 millions de personnes

"Il y a des questions aussi du côté de l'efficacité des modalités de financement des organismes bailleurs sociaux", a-t-il souligné. Un récent rapport émanant de trois administrations, le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) et l'Inspection générale des finances (IGF) a fait des propositions choc, comme de mettre fin au rattachement au foyer fiscal des étudiants percevant une aide au logement. En 2013, 17,4 milliards d'euros ont été versés par l'Etat sous forme d'aides au logement (APL, ALF et ALS) à 6,5 millions de ménages, pour un montant moyen de 225 euros mensuels, selon les derniers chiffres du ministère des Affaires sociales.

VI) Loi Macron : la quasi-totalité des tribunaux de commerce en grève

Les Echos



Les tribunaux de commerce en grève contre la loi Macron. - AFP

La CGPME a apporté lundi son soutien aux juges consulaires, en demandant « que les tribunaux de commerce de proximité gardent compétence pour les PME jusqu'à 250 salariés ».

La quasi-totalité des tribunaux de commerce étaient en grève ce lundi. « Plus de 98% des tribunaux ont suspendu leurs audiences aujourd'hui », soit « près de 130 tribunaux de commerce sur 135 », a assuré à l'AFP Yves Lelièvre, président de la Conférence générale des juges consulaires de France (CJCF). « Au total, ce sont plus de 3.000 juges qui sont en arrêt total d'activité », a-t-il ajouté.

Les juges consulaires protestent contre une disposition de la loi Macron, qui confiera à des tribunaux spécialisés les affaires concernant les entreprises de plus de 150 salariés. Le texte du ministre de l'Économie prévoit que toutes les affaires touchant des entreprises d'une certaine taille seront délocalisées vers des tribunaux de commerce spécialisés, alors qu'elles sont prises en charge aujourd'hui par le tribunal de commerce le plus proche du siège de l'entreprise. Actuellement, une entreprise de 4.000 ou 5.000 salariés peut voir sa liquidation judiciaire traitée

par un tribunal de commerce peu habitué à des affaires d'une telle importance.

Ce mouvement dans les tribunaux de commerce, annoncé comme illimité par la Conférence générale des juges consulaires de France (CJCF), intervient alors que la loi Macron doit être votée mardi au Sénat. La Conférence n'est pas hostile au principe de délocalisation de certains dossiers importants, mais s'inquiète du seuil qui déclenche le transfert automatique d'une affaire vers une autre juridiction. Ces seuils doivent être déterminés par décrets, mais le gouvernement envisage de les fixer à 150 employés et 20 millions d'euros de chiffre d'affaires, des bornes que la Conférence juge trop basses.

« Que les grandes entreprises soient traitées par des tribunaux spécialisés, pourquoi pas, mais à condition que ces tribunaux soient suffisamment nombreux sur le territoire et que les tribunaux de proximité continuent à s'occuper des entreprises de taille moyenne », explique Yves Lelièvre.

Davantage de tribunaux spécialisés

La Conférence demande l'insertion dans la loi

Macron d'une référence à la classification des entreprises de la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008, soit un seuil de 250 salariés. Elle demande aussi que le nombre de tribunaux spécialisés soit fixé à 15 et non 8. « Ce ne sont pas les tribunaux de commerce qui sont menacés mais les entreprises elles-mêmes », assure Yves Lelièvre. « Si on veut être efficace, il faut qu'on soit proche », ajoute-t-il.

Dans un communiqué, la Confédération générale du patronat des petites et moyennes entreprises (CGPME) a apporté lundi son soutien aux juges consulaires, en demandant « que les tribunaux de commerce de proximité gardent compétence pour les PME jusqu'à 250 salariés », « sauf dans des cas précis d'une activité spécifique ».

Le Sénat a validé mercredi lors de l'examen du projet de loi Macron la création des très controversés tribunaux de commerce spécialisés, mais en proposant, contre l'avis du gouvernement, que leur compétence ne soit automatique que pour les entreprises de plus de 250 salariés. Le texte doit être voté solennellement mardi avant de retourner devant l'Assemblée nationale.

Avec AFP

LesEchos.fr

VII) Le conseil d'Etat annule les élections municipales de Clichy, Asnières et Puteaux

Par Challenges.fr

Un nouveau scrutin devra être organisé en juin dans ces trois villes du département des Hauts-de-Seine.



Le Conseil d'État a annulé lundi 11 mai les élections municipales de trois villes des Hauts-de-Seine (C) SIPA

Le Conseil d'État a annulé lundi 11 mai les élections municipales de trois villes des Hauts-de-Seine, Clichy-la-Garenne, seule ville socialiste du département, Asnières-sur-Seine et Puteaux, dirigées par l'UMP, en raison d'irrégularités lors du scrutin l'an dernier.

La plus haute juridiction de l'ordre administratif, qui statuait en appel, a confirmé un jugement du tribunal administratif de Cergy-Pontoise annulant les élections à Clichy, mais est allée à rebours de la décision de ce tribunal en invalidant le scrutin à Puteaux et Asnières.

Conséquence de cette annulation: les maires et leurs adjoints doivent quitter leur bureau, les cabinets sont dissous.

"Une délégation spéciale sera mise en place dans la semaine pour assurer la gestion des affaires courantes et urgentes", le temps d'organiser un nouveau scrutin, a indiqué une source préfectorale.

Les habitants de ces communes devraient retourner aux urnes les 14 et 21 juin, ces dates devant être validées par le ministère de l'Intérieur, selon la préfecture.

Manoeuvres et pressions

Le rapporteur public avait requis dans les trois cas l'annulation des élections, pour des raisons bien distinctes.

Dans le cas de Clichy, où le maire PS Gilles Catoire avait été réélu, le Conseil d'État estime que les mentions UMP-UDI-MoDem apposées sur les affiches et bulletins de la liste "Agir pour tous" de Didier Schuller, arrivée troisième, ont "fait croire aux électeurs que cette liste bénéficiait de l'investiture de l'UMP et du MoDem", privant potentiellement de voix la liste UMP-MoDem arrivée en seconde position, à 272 voix seulement du vainqueur.

À Asnières, le Conseil d'État justifie sa décision par des "pressions" "aux abords immédiats de plusieurs bureaux de vote", "de nature à fausser les résultats du scrutin", sans pouvoir établir si le vainqueur de l'élection, l'actuel maire UMP Manuel Aeschlimann, y a participé. Il n'est donc pas déclaré inéligible.

À Puteaux, bastion UMP dirigé par Joëlle Ceccaldi-Raynaud, l'enregistrement d'une liste

DVD avait été refusée au motif que l'un de ses colistiers était déjà inscrit, à son insu selon lui, sur une liste Bleu Marine, une "manoeuvre" qui "a faussé les résultats du scrutin", selon le Conseil d'État.

(Avec AFP)



VIII) Fichage de Béziers: le tribunal administratif déboute une association



© AFP / Pascal Guyot

Le tribunal administratif de Montpellier a rejeté lundi le référé liberté déposé par une association pour enjoindre le maire de Béziers, Robert Ménard, proche du Front national, de cesser la collecte d'informations sur la religion d'élèves, en l'absence de preuves de l'existence de fichiers spécifiques.

Dans son jugement dont l'AFP a eu copie, le tribunal administratif a estimé qu'il "ne résulte ni des pièces soumises au juge ni des informations recueillies lors de l'audience" que la ville de Béziers aurait constitué "un ou plusieurs fichiers spécifiques, dématérialisés ou non, fondés sur l'appartenance religieuse (...) des élèves".

En revanche, des informations sur les élèves "ont été collectées à partir des fichiers recensant les élèves inscrits dans les établissements publics d'enseignement dans lesquels les enfants supposés appartenir à la religion musulmane ont été identifiés par leurs prénoms", note le tribunal.

Le traitement de ces données "en dehors de toutes les procédures et garanties par la loi (...) constitue une atteinte manifestement illégale à une liberté fondamentale", souligne le tribunal. Il conclut cependant que "en dehors des déclarations

publiques faites par son maire", Robert Ménard, "il n'apparaît pas que la commune de Béziers aurait utilisé ou manifesté l'intention d'utiliser les données", justifiant des mesures d'urgence.

Le tribunal avait été saisi en référé liberté par la Coordination contre le racisme et l'islamophobie (CRI) pour demander à la commune de Béziers de cesser tout acte de collecte, d'enregistrement, d'organisation, de consultation et d'utilisation de traitement des informations sur la religion des élèves scolarisés sur sa commune.

Le CRI avait saisi la justice après le tollé né des déclarations télévisées de M. Ménard qui avait fait état de "64,6%" d'élèves de confession musulmane dans les écoles publiques de Béziers. L' élu avait expliqué: "Ce sont les chiffres de ma mairie".

L'avocat de l'association, Me Gilles Devers a réagi au jugement en annonçant un référé sur le fond devant le tribunal administratif. "On prend également contact avec le procureur pour lui demander d'ouvrir une enquête", a-t-il dit à l'AFP, estimant que "le débat, ce n'est pas le fichier mais la constitution de fichiers individuels".

Pour sa part, la mairie de Béziers s'est "réjouie" du jugement qui donne, selon elle, "confirmation écrite que l'accès aux listes des élèves par le maire est légal".

publicsenat.fr

A Suivre...
La Presse en Revue